



Compte rendu Groupe de travail RIFSEEP pour les emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles

20 octobre 2022

Un groupe de travail portant sur le RIFSEEP de l'ensemble des emplois régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 (relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole) s'est réuni le 20 octobre 2022, sous la présidence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, et de Luc Maurer, adjoint du directeur général de la DGER.

Pour l'Alliance du Trèfle, Frédérique Lucas y a participé.

Compte tenu de l'organisation actuelle très chronophage des élections professionnelles, cette réunion a été brève. Le document de travail a été fourni quelques minutes avant le démarrage de la réunion.

Décues d'être informées si tardivement sur ce barème, les organisations syndicales ont cependant reconnu les progrès des propositions comparativement au barème de 2021.

Pour rappel, une enveloppe complémentaire de 0,4 M€ a été obtenue sur le budget 2022, ce qui a permis cette seconde révision, annoncée lors des derniers groupes de travail sur le sujet.

Le barème du RIFSEEP présenté est donc rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Pour le secteur de l'enseignement, il n'est présenté que pour les agents logés (NAS). L'administration a estimé que c'est la situation la plus courante. Le barème des agents logés correspond à 70 % de celui des non-logés.

Ce nouveau barème RIFSEEP revalorise les IFSE de tous les encadrants excepté celui des chefs de SRFD G1 et G2. Pour les inspecteurs (hors assesseur), il est précisé que cette valorisation intègre la prime « valise/équipement » et peut donc décevoir. En revanche, cette revalorisation est proportionnellement plus importante pour les cadres D3 et D2, ce qui était une vraie attente pour la majeure partie des organisations syndicales.

Dans le contexte inflationniste cependant, cette revalorisation n'est pas aussi importante que celle souhaitable surtout qu'il faut rendre toujours plus attractifs ces métiers.

Luc Maurer rappelle que l'ambition avec cette enveloppe accordée en 2022 était avant tout de redorer les fonctions de directeur adjoint. Pour obtenir une copie équilibrée, Xavier Maire explique que le travail s'est effectué par homothétie par rapport au barème de l'an dernier, intégrant notamment certaines primes dans le régime global des inspecteurs.

Il est aussi annoncé l'augmentation du bonus en cas de double direction d'EPL (passage de 2500€ à 6000 €).

Xavier Maire annonce que l'enveloppe sera mise en paye dès l'accord du CPCM et donc a priori visible dans la paye de décembre 2022, avec l'effet rétroactif depuis janvier 2022.



Les organisations syndicales soulignent qu'une réflexion future est encore nécessaire pour maintenir les postes attractifs, avec notamment la quantité de travail colossale que doit fournir un D2 d'un gros établissement. Un autre sujet revient dans les débats : la qualité des logements proposés qui est parfois très limitée. Il est rappelé que bénéficier d'un logement entraîne aussi du travail supplémentaire non rémunéré (astreinte, sécurité). Il est estimé important d'avoir une réflexion sur le sujet des NAS.

En plus de la rémunération à améliorer, l'une des difficultés sur l'attractivité de ces postes d'encadrement porte sur l'insuffisance des formations souvent inadaptées aux encadrants qui manquent de temps pour compléter leurs connaissances sur certains aspects essentiels (management, budget, réglementation).

Au delà des titulaires, la question des encadrants contractuels est aussi évoquée au cours de ce groupe de travail, tant sur l'aspect rémunération que sur les questions d'intégration et de perspectives dans la fonction publique. Un plan de déprécarisation serait souhaitable.

Xavier Maire explique le travail en cours pour la revalorisation des contractuels. La population des catégories B étant la plus importante (dans l'enseignement mais aussi sur des postes techniques en abattoir, en SIVEP...), le démarrage a porté sur cette catégorie prioritairement. Le travail pour les directeurs contractuels devrait être l'un des chantiers de 2023. Le calendrier sera présenté aux organisations syndicales. Xavier Maire rappelle qu'il est aussi prévu des recrutements sur des durées plus longues qu'une année et des préparations pour entrer dans la fonction publique.

Le DGER mais aussi le ministre sont bien conscients de ces sujets autres que le RIFSEEP.

Un groupe de travail semble urgent et même souhaité avant la fin d'année car en début d'année 2023, le risque est de voir des mouvements de départs. Xavier Maire indique que l'agenda bousculé avec les élections professionnelles ne le permettra pas.

En conclusion, les organisations professionnelles approuvent unanimement le barème proposé, car finalement les 400 k€ ne laissent pas de grandes marges de négociation et la logique des augmentations convient globalement.